



# Le Foyer de L'Atelier

## Appel à projets

Entre 2023 et 2026, la Ville de Fribourg, via le Service de la culture, expérimente l'occupation des différents espaces de L'Atelier, situé à la Place de Notre-Dame 16 (anciennement Musée Gutenberg), en vue de déterminer l'affectation définitive de ce nouveau bâtiment communal.

Après ces premiers mois d'exploitation, la Ville de Fribourg souhaite proposer à la population un espace convivial, où il sera possible de se rencontrer pour partager un café, de discuter et d'échanger, ou simplement de se détendre entre deux visites des projets présentés dans les différents étages du bâtiment.

Cet espace a déjà un nom : le Foyer. Situé au rez-de-chaussée du bâtiment, c'est un lieu central qui dessert tous les autres espaces de L'Atelier.

## Cahier des charges

### 1. Mandat

Le Service de la culture de la Ville de Fribourg lance un appel à projets pour l'aménagement intérieur du Foyer comprenant notamment la création de mobilier (tables, canapés, chaises, bibliothèque, etc.).

La mise au concours comprend la conception puis la réalisation de l'aménagement intérieur.

### 2. Un concept déplaçable et modulable

Les dimensions du Foyer sont précisées ci-dessous dans l'annexe 1 : plan du Foyer.

Chacun des éléments de l'aménagement intérieur, dont les dimensions devront être compatibles avec l'ascenseur (dimensions de l'ascenseur dans l'annexe 2), pourra être déplacé selon les besoins. Chacun des éléments devra être démontable facilement le cas échéant.

Un frigidaire déjà existant (dimensions du frigidaire dans l'annexe 3) doit être intégré dans le concept d'aménagement intérieur.

Il est possible de visiter le Foyer en tout temps du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00.

# Règlement

## 1. Conditions de participation

Toute personne ou collectif désirant participer à l'élaboration d'un concept d'aménagement intérieur incluant une composante artistique et fonctionnelle. La priorité sera donnée aux personnes ou collectifs habitant ou ayant un lien avec la ville de Fribourg.

L'acte de candidature du projet se fait via un formulaire en ligne sur le site internet de la Ville, <https://www.ville-fribourg.ch/foyer-atelier-appel-a-projets> **jusqu'au samedi 4 novembre 2023** en y joignant le dossier de présentation. Le projet est soumis en un seul document au format numérique (PDF), incluant une présentation du ou de la porteuse du projet (artiste, collectif, association, etc.), ainsi qu'un dossier complet contenant :

- l'intention artistique
- le concept global d'aménagement intérieur
- la technique et les matériaux prévus
- le budget de conception et de réalisation
- les plans de l'aménagement proposé dans l'espace du Foyer

## 2. Exigences du projet

Les éléments détaillés ci-dessous sont indispensables au projet :

- 15 assises avec tables (au minimum)
- 1 meuble de service pour 1 machine à café, tasses, verres à eau, avec au moins un compartiment qui doit être sous clé.

Les éléments de l'aménagement intérieur doivent être modulables.

La réalisation du projet lauréat sera effectuée, ou organisée, par le ou la porteuse du projet.

Bien que les éléments de l'aménagement intérieur soient avant tout destinés au Foyer, ceux-ci doivent être facilement déplaçables et utilisables dans les autres espaces de L'Atelier, mais aussi dans d'autres bâtiments. En effet, des travaux d'importance auront lieu dès 2026 dans l'ensemble de L'Atelier et le mobilier doit pouvoir être utilisé à d'autres endroits au moins pendant le temps des travaux.

Le budget du projet détaillera les frais de conception (honoraires) et les frais de réalisation (achat et/ou production et/ou recyclage).

Une attention particulière sera portée à l'aspect de développement durable du projet, et ceci à toutes ses étapes, en incluant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

## 3. Réalisation

La réalisation du mobilier fait partie intégrante du projet et est garantie par le ou la porteuse de projet.

## 4. Calendrier

27 septembre 2023	Lancement de l'appel à projets  Via communiqué de presse, une diffusion de manière large par mails ou contacts directs, ainsi que la publication sur les réseaux sociaux.
<b>4 novembre 2023</b>	<b>Délai de remise des dossiers</b>
4 décembre 2023	Jury, sélection du projet
12 décembre 2023	Décision du Conseil communal sur proposition du Jury, information aux projets candidats et aux médias
Semaine du 15.01.2024	Séance de coordination, finalisation du projet
Janvier-avril 2024	Réalisation du mobilier par le ou la lauréate
Avril 2024	Vernissage de l'espace « Le Foyer » et de son nouveau mobilier

Ce calendrier est susceptible d'être adapté en fonction des projets reçus, des concepts retenus et de la faisabilité.

## 5. Budget

### Conception

Un montant de CHF 3'000.- (trois mille francs suisses) sera attribué au projet lauréat pour sa conception et sa cession à la Ville de Fribourg (lire point 7. *Cession* ci-après).

### Réalisation

La Ville de Fribourg prend à sa charge les frais de réalisation (matériel et honoraires de réalisation) sur la base de l'estimation des coûts définie dans le budget du projet lauréat.

La réalisation doit être conforme au projet choisi par le jury.

Les frais de réalisation (matériel et honoraires de réalisation) ne dépasseront pas les CHF 17'000.- (dix-sept mille francs suisses).

## 6. Jury

Les projets seront sélectionnés par un jury constitué d'experts-es techniques et de représentants-es de différents Services de la Ville de Fribourg.

Le jury se réserve le droit de demander aux participants-es des compléments d'informations ou une présentation orale. Il se réserve le droit de ne pas commenter sa décision et de ne pas retenir de projet. Tout recours contre le choix du jury est exclu.

## 7. Cession

L'artiste cède le projet à la Ville de Fribourg et l'autorise à le reproduire sur tout support, imprimé ou numérique, à des fins de documentation et de promotion.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué au lauréat (voir point 5. Budget ci-dessus).

La Ville de Fribourg n'endosse aucune obligation de conservation et aura le droit de détruire la totalité ou une partie de l'aménagement sans que le ou la porteuse du projet ne puisse émettre de prétentions à ce sujet.

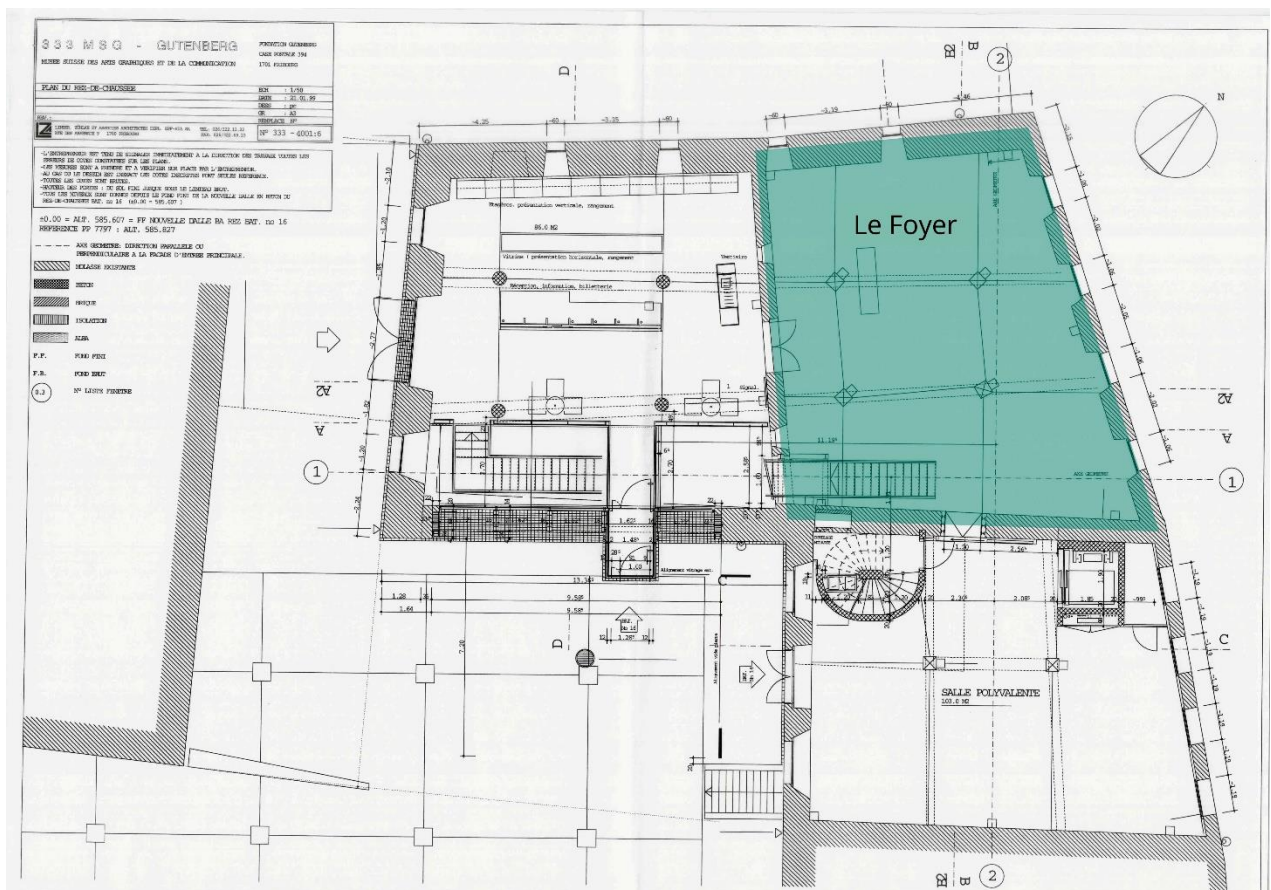
## 8. Contact

Ville de Fribourg, Service de la culture  
Place de Notre-Dame 14, 026 351 71 43, culture@ville-fr.ch

Fribourg, le 18 septembre 2023

### Annexe 1

Plan du Foyer, superficie environ 110m<sup>2</sup> :



### Annexe 2

Dimensions de l'ascenseur : 1'100mm x 2'100mm x 1'520mm

### Annexe 3 :

Dimensions du frigo : 2045mm x 500mm x 590mm